



Partage de facture sans accord

Par **julotte**, le **05/01/2015 à 11:09**

Bonjour à tous et toutes
La concubine de notre père est restée dans la maison (pendant 4 mois) achetée en indivision a 50/50 (non pacsé) peut on lui réclamer de payer ses consommations pendant cette période (edf, eau etc etc) , la totalité des 4 mois de la taxe foncière, taxe habitation et de lui demander un loyer ?
De plus doit on régler la facture d'une entreprise de jardinage , sachant que le terrain était en vente qu'après la vente de la maison (accord des 2 parties) . Lui avions transmis un courrier lui faisant part que nous n'étions pas d'accord pour entretenir un terrain qui n'était pas encore en vente
Elle a pris la décision seule; Pouvons nous refuser de payer cette facture ?
Merci pour vos réponses
Slts

Par **goofyto8**, le **06/01/2015 à 19:05**

Vous ne dites pas si c'est suite à un décès.

Par **julotte**, le **06/01/2015 à 19:14**

Bonsoir
Notre père est décédé
Merci pour votre réponse
Slts